

Feuilleton du Pays du dimanche : Le Joueur Aux champs

Autor(en): **Tesson, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 38

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

Notes historiques

sur les communes du canton de Delle

Lepuix, 361 habitants. — Le 11 avril 1270, les moines d'Altkirch échangent avec l'abbaye de Bellelay leurs propriétés sises à Lepuix contre une cense annuelle de 2 sols.

Le 30 mars 1313, l'abbaye de Bellelay achète des frères de Hagenbach, chevaliers, pour 50 livres estevenantes, des propriétés sises à Lepuix.

Le 23 juin 1313, l'abbé de Bellelay amodie pour 21 ans à Jehan dit Baquerelz de Lepuix et à ses enfants Gauthier et Perrin la terre qu'il a acquise de Morimont et située à Lepuix pour la cense annuelle de 25 sols estevenants ou de petits tournois, d'un muids d'avoine, mesure de DanneMarie, et de 5 chapons.

En 1321, un différend s'éleva entre l'abbaye de Bellelay et les frères Loviat de Cœuve, chevaliers, au sujet de leurs propriétés sises à Lepuix. Une commission arbitrale fut choisie et une enquête fut faite en présence du maire de Suarce. Les prud'hommes du lieu déclarèrent que Bellelay a un quart de finage, les sires de Morimont un quart et ceux de Hudwiler un quart. Bellelay ayant acquis la part des sires de Morimont, il aura les trois quarts, s'il ne les a déjà.

Le 31 juillet 1353, Jehan dit Boquereix de Lepuix et Vauthier de Suarce, son oncle, reçoivent en accensement de l'abbé de Bellelay tout ce qu'ils avaient retenu précédemment de cette abbaye.

Lepuix a fait partie de la paroisse de Suarce, dont il a été dénombré vers 1860. Patron de l'église : St-Nicolas.

Mésirez, 804 habitants en grande partie protestants ; les catholiques sont paroissiens à Morvillars. — Lors du partage des biens délaissés par Ulric, dernier comte de Ferrette, le 26 août 1347, sa fille Jeannette, épouse d'Albert d'Autriche, hérita le fief de Mésirez, retenu par le sire de Montmartin.

Montbouton, 504 habitants. — En 1274, l'abbé de Murbach vend à titre de fief au comte Thierry III de Montbéliard les droits qu'il avait à Montbouton.

En 1303, ce village paie aux ducs d'Autriche, landgraves d'Alsace, une rente de 24 sols et le curé de Montbouton une de 12 sols et un quintal d'avoine.

Le 13 janvier 1328, Vernier de Dampheux, prêtre, donne à l'église de Grandgourt un chéval situé à Dampheux, qu'il a acheté du consentement de feu Jean, curé de Montbouton.

Vers 1331, Henri de Delle, chevalier, retient du duc d'Autriche un fief à Montbouton.

En 1333, Henri de Montbouton, bailli de Delle, demande au duc Albert d'Autriche de confirmer à l'abbaye de Lucelle le droit de patronage des églises de Pfaffans et d'Etuefond.

En 1404, Girard Chiquet, curé de Montbouton, signe comme témoin le rôle de l'église St-Pierre de Porrentruy.

Le 24 février 1466, Jehan Perisot, prêtre, curé de Montbouton, figure comme témoin dans un acte de vente en faveur de Jehan Ullat de Delle, curé de Favrois.

Morvillars, 715 habitants. — L'église de Morvillars est donnée, le 19 mars 1222, par Gérard, archevêque de Besançon, à l'église St-Etienne de cette ville.

En 1347, le fief de Morvillars échoit dans un

regards mouillés d'une larme soudaine se rencontraient tristement.

Chez Pierre Michon, cependant, le remords s'effaçait chaque jour davantage. Le jeu absorbait toutes ses facultés.

Sur ces entrefaites, Fortunée devint mère une seconde fois. Elle mit au monde une fille, et, avec une prodigalité d'amour maternel, elle combla cet enfant de tous les soins que la mère l'avait empêchée de donner à l'autre. Pierre, cependant, se laissait aller à la pente du vice, s'attardait le soir au cabaret, et perdait souvent en une nuit l'argent de sa paye. Fortunée n'osait dire mot. Elle souffrait en silence, supportant toutes ces douleurs comme un châtiment.

Une nuit que Pierre rentrait après une séance orageuse au jeu, il la trouva toute en larmes. L'alcool, qu'il avait absorbé en abondance pour se consoler du mauvais vouloir de la dame

partage à Jeannette de Ferrette, épouse d'Albert d'Autriche.

Réchésy, 1098 habitants. — Le 6 janvier 1291, Humbert, chevalier de Réchésy, du consentement de son épouse Agnès et de Théobald son fils, fait don à l'église de Grandgourt d'une rente annuelle de 20 sols, assignée sur ses terres à Boncourt et à Joncherey. Le curé Pierre de Réchésy a apposé son sceau à cet acte de donation de même qu'à deux actes du 22 janvier et 11 avril 1299.

Selon une sentence de 1299, il ressort que l'église de Réchésy jouissait d'une rente assignée sur des biens situés à Pfetterhausen et à Gerwillers, village détruit.

En 1303, Réchésy payait aussi une rente aux ducs d'Autriche, landgraves d'Alsace.

En novembre 1308, Perrette Helewig dite Maure, et son fils Perrin, de Réchésy, ont repris en emphythéose de l'abbé de Bellelay, sous la rente annuelle de 5 sols et de 2 chapons, toute la terre que Pierre, vicair perpétuel de Réchésy, a donnée à cette abbaye pour le remède de son âme. Cette terre, située à Réchésy et à Courtelevant, devait pour anniversaire une pinte d'huile à l'église de Réchésy et 8 deniers au curé de Courtelevant.

Le 9 janvier 1316, le curé-doyen de Réchésy figure dans un acte comme ayant une propriété à Beurnevésain.

En 1321, un pré situé près de Ballwiler payait une rente à Théobald, arminger, de Réchésy.

Le 25 février 1323, Thiébaud, écuyer, de Réchésy vend à l'abbaye de Bellelay pour 46 livres de halois les terres qu'il possède à Boncourt et à Joncherey.

Le 2 janvier 1329, Hugues de Beurnevésain vend à l'abbaye de Bellelay des pièces de terre

de pique, surexcitait encore sa mauvaise humeur, il sentait le besoin de chercher querelle à quelqu'un pour calmer l'agitation de ses nerfs.

— Il pleut donc, ici ? fit-il d'un ton bourru à l'aspect de sa femme en larmes.

— Comment cela, mon ami ?

— Ton ami ? si tu veux que je reste ton ami, il faut, primo d'abord, me faire grâce de tes pleurnicheries, qui m'agacent horriblement.

— Je ne pleure pas.

— Tu ris peut-être ?

— Mon Dieu ! oui, dit-elle en éclatant en sanglots.

Pierre Michon fit un geste de colère, puis se radouicissant :

— Voyons ! dit-il, qu'y a-t-il encore ?

— Rien.

— Que s'est-il passé ? Je veux le savoir.

Feuilleton du Pays du dimanche 6

LE JOUEUR

PAR
FRANÇOIS TESSON

Deux ans s'écoulèrent de la sorte. L'insouciance des premiers mois avait disparu : sans se l'avouer, sans en parler, les deux époux sentaient peser sur leur conscience comme un reproche continu, l'idée de leur enfant abandonné. Cette idée mêlait une secrète amertume à leurs joies.

Jamais il n'en était question entre eux. Mais maintes fois, au moment d'accepter une partie de plaisir proposée par quelques amis, leurs

situées à Réchésy, pour 40 livres de deniers balaiois.

Le 26 août 1347, dans le partage entre les quatre filles d'Ulric, dernier comte de Ferrette, un fief situé à Réchésy retenu par Thuring de Ramstein, échoit à Jeannette épouse d'Albert, duc d'Autriche.

Le 14 novembre 1347, une terre située à Réchésy est louée par l'abbaye de Bellelay sous la rente annuelle de 2 poules et de 10 quaresons, moitié épeautre et moitié avoine et d'une peinte d'huile à Notre-Dame de Réchésy.

Le 28 mai 1427, Broquart Quoichat, curé de Réchésy, possédait une maison dans la rue des Malvoisins à Porrentruy.

Le 11 mai 1451, certaines dîmes de Réchésy sont déclarées faire partie de celles de Beurnevésain.

Le 2 novembre 1458, Jehan Ruethin, bourgeois de Porrentruy, fonde une messe tous les lundis, à St-Michel, sur ses biens situés à Réchésy.

Réchésy a une église paroissiale sous l'invocation de l'Assomption de N.-D., en 1754, et de S. Jean-Baptiste en 1792. Les collateurs étaient les archiducs d'Autriche jusqu'en 1648, puis le duc de Mazarin et enfin ses héritiers. Il y avait dans cette église une chapelle fondée sous l'invocation des Trois-Rois, dont cette commune avait la collature.

Recouvrance, 61 habitants. — Cette commune fait partie de la paroisse de Grosne.

Saint-Dizier, 630 habitants. — Ce village doit son nom à Saint-Dizier, originaire de Rhodéz dont il devint l'évêque. Saint-Dizier fit son voyage à Rome, accompagné par son diacre saint Régenfroid qui était aussi son filleul. A leur retour, ils étaient parvenus dans les environs de Delle, lorsqu'ils furent dépouillés et assassinés par des brigands, le 17 septembre vers l'an 672.

Le 12 mars 913, Conrad 1^{er}, roi d'Allemagne, confirme à l'abbaye de Murbach la possession de l'église St-Dizier.

Le 6 novembre 1041, Hugues 1^{er}, archevêque de Besançon, constate la reconstruction récente et la dédicace faite par lui de l'église de St-Dizier, autrefois abbaye royale, et l'affranchit de diverses charges, du consentement du

— Bah ! des enfantillages, dit-elle en s'efforçant de sourire.

— Mais encore ?

— Des idées noires qui me trottent par la tête. Tu sais, mon ami, quand on est seule...

— Seule ! s'écria le joueur avec un accent courroucé. Ah ! voilà donc enfin le grand mot lâché ! Madame voulait se plaindre de ce qu'elle reste seule, et elle ne trouve pas d'autre moyen pour formuler ses reproches que de fondre en eau comme une borne-fontaine. Oh ! les femmes ! Où irait-on, mon Dieu ! si on les écoutait ?

Il haussa les épaules et parcourut la chambre à pas précipités.

— Tu te méprends, Pierre, reprit doucement la pauvre femme ; je ne me plains pas de ce que tu me laisses seule ; ce n'est pas de cela que je voulais parler.

— Explique-toi, alors.

— Il s'agit de nos enfants.

Elle appuya sur ces deux mots, *nos enfants*, avec une insistance qui fit tressaillir le joueur.

— Voyons ! quoi ? dit-il en se laissant tomber sur une chaise.

Elle se rapprocha de lui, elle appuya sur son épaule ses mains jointes, et avec une voix douce comme une caresse, plaignit comme une prière :

synode diocésain. Nous croyons que cette église de St-Dizier est celle qui existe encore ; elle appartient au style gothique, a été bien réparée vers 1850 et il a été question de la classer parmi les monuments historiques de France. L'église de Bure, Suisse, qui fut érigée en vicariat perpétuel le 7 août 1698, est filiale de celle de St-Dizier.

A la fin du treizième siècle, St-Dizier devait être assez important, car nous trouvons comme témoins dans différents actes de cette époque Renaldus advocatus, Willermus plebanus, et Rudolfus villicus, tous de St-Dizier.

En avril 1274, l'abbé de Murbach vend au comte Thierry III de Montbéliard le domaine de Delle et ses droits sur différentes localités parmi lesquelles St-Dizier et Lebelain.

En 1294, l'église de St-Dizier acquiert une vente de 12 sols pour la vente d'un pré sis à Cœuve faite au prieuré de Grandgourt.

Le 7 décembre 1310, près de l'église de St-Dizier, Bourkard dit Bursins vend au recteur de l'église de Grandgourt, pour 40 sols de deniers estevenants, un pré situé à Bure.

(A suivre)

Aux champs

Récoltes des fruits. — Puissance colorifique des bois. — Cuissons des pommes de terre. — Avis utile.

La récolte prochaine des fruits s'annonce abondante cette année : n'est-il pas bon de rappeler certaines observations à ce propos ? Autant les fruits sont sains, rafraichissants et agréables lorsqu'ils sont bien mûrs, autant ils peuvent être nuisibles lorsqu'ils ne le sont pas, à cause des acides qu'ils renferment. Comme le dit fort bien le *Messenger*, il y a deux points de maturation à distinguer dans les fruits : il y a la maturation sur l'arbre et la maturation au fruitier. Beaucoup de fruits, tels que les cerises, les abricots, les prunes, les pêches sont mûrs aussi pour la consommation dès que la maturation sur l'arbre est terminée. Il n'en est pas de même des fruits à pépins, surtout des fruits d'automne ou d'hiver. Ces derniers ne sont réellement arrivés à leur maturité complète et ne peuvent par conséquent être mangés qu'a-

— Notre aîné est toujours là-bas, soupira-t-elle.

Pierre pâlit et se leva tout d'un bond, comme s'il eût été brûlé d'un fer rouge ; puis il baissa la tête, comme un coupable surpris en flagrant délit, et d'une voix sourde :

— Notre garçon est aux Enfants-Trouvés ; ce n'est que trop vrai, hélas ! murmura-t-il.

— Tu l'avais oublié, peut-être ? demanda Fortunée en dardant sur lui deux regards pleins de fièvre.

Pierre Michon hésita :

— Non ; oh ! non, balbutia-t-il ; mais la dureté des temps, le manque de pain, le manque d'ouvrage ; tu sais, nous étions dans la misère jusqu'au cou. Là-bas, du moins, le pauvre petit aura mangé à sa suffisance.

— Mais aujourd'hui ?

— Eh bien ?

— Aujourd'hui que nous travaillons l'un et l'autre, aujourd'hui que grâce à Dieu la vie est moins dure, et qu'on peut joindre les deux bouts...

— Oui...

— Nous le reprenons ici, n'est-ce pas ?

— Certainement.

— Oh ! merci, mon Pierre, s'écria-t-elle en l'étreignant dans ses bras, je vois bien que tu es toujours mon mari bien-aimé.

près un séjour plus ou moins prolongé au fruitier ou à la cave. C'est alors, seulement que le sucre s'est formé d'une manière complète. En général un fruit à pépin est arrivé à sa maturité sur l'arbre lorsque le pédoncule (la queue) se détache facilement sans qu'on ait besoin de la briser.

Les fruits destinés à un emploi plus ou moins immédiat (fruit à sécher ou à cidre) sont entassés dans des locaux frais et aérés où ils subissent une sorte de fermentation qui hâte leur maturité définitive. Mais pour le fruit de garde, il faudra le cueillir soigneusement, l'étendre sur des claies sans l'entasser et l'y laisser deux à trois semaines subir une certaine évaporation qui prévient la pourriture, puis on le place au fruitier. Nous nous servons de ce nom pour désigner le local, quel qu'il soit, où l'on conserve les fruits d'hiver jusqu'à leur entière maturité. Les fruits d'hiver dont la maturation sur l'arbre n'est pas terminée au commencement d'octobre, pourront être laissés sur l'arbre même jusqu'après la chute des feuilles. La cueillette tardive fait qu'ils se conservent mieux et que leur qualité s'améliore. Les variétés à peau grise et rude comme les reinettes devront être mises au fruitier immédiatement après la récolte pour éviter une évaporation rapide et leur conserver tout leur bon goût. Les fruits qui se flétrissent et se rident sont ceux qu'on a laissés trop longtemps à l'air sec avant de les hiverner. Les locaux les plus propres à hiverner le fruit sont les pièces du rez-de-chaussée tournées au Nord ou bien les bonnes caves voûtées et sèches.

On préconise aujourd'hui le procédé de conservation des fruits au moyen de la tourbe.

Ajoutons enfin que le badigeonnage des arbres fruitiers pratiqué à la saison propice, soit avec de la chaux seule ou mélangée avec du sulfate de fer, demande pour être efficace, d'être précédé d'un raclage à fond du tronc et des branches. Badigeonner l'arbre sans cette opération préliminaire, c'est faire une dépense à peu près inutile. C'est en effet dans les interstices de l'écorce, dans les mousses, les lichens que se réfugient les insectes nuisibles pendant l'hiver et là aucun liquide ne peut les atteindre. Il faut donc avant que de badigeonner les arbres, les râcler à fond ; c'est une condition absolue pour obtenir le résultat cher-

Et elle se mit à babiller mille choses touchantes sur les tendresses qu'elle prodiguait au pauvre déshérité.

— Oh ! s'écria-t-elle, je veux lui faire oublier ces deux longues années d'abandon. Je lui payerai en caresses tout ce qu'il n'a pas eu d'amour, capital et intérêt, à un taux usuraire. Tu ne l'en montreras pas jalouse, n'est-ce pas, ma petite Andrée ? dit-elle, en se penchant sur le berceau de sa fille qu'elle embrassa à plusieurs reprises, sans qu'aucun remords cette fois vint empoisonner sa joie.

— Il est ton frère, ajouta-t-elle, comme si l'enfant eût pu l'entendre, il est ton frère ; et de plus, il a été malheureux. Il t'aimera, et, devenu grand, il te bercera dans ton lit comme fait ta mère.

Elle allait par la chambre, le bonheur lui troublant la raison ; elle parlait aux chaises, au lit, à la commode, aux tableaux qui tapissaient les murs, aux rideaux qui garnissaient la fenêtre ; elle embrassait son mari ; elle disait comme pour rejeter un secret qui l'eût étouffée :

— Il va revenir ! il va revenir !

(La suite prochainement.)

ché, soit la destruction des insectes nuisibles aux arbres fruitiers.

* * *

Septembre... puis octobre, hélas ! bientôt l'hiver. Après le beau soleil, la flambée de bois claire et gaie. Quelle autre chauffage que celui de la houille ou du coke de la grande ville.

Profitions encore de ce que le bois chez nous soit d'un prix abordable.

Mais quelle est la puissance calorifique de chacun des bois de chauffage employés chez nous ? Il est intéressant de le savoir, utile aussi. Un travail technique dressé pour ce sujet, modifie l'idée généralement admise que le bois dur chauffe plus que le bois tendre. A volume égal, évidemment non, mais à ce poids égal il n'est pas de même et toutes les autres conditions étant identiques, voici les rapports entre eux de leur puissance de chauffage. Pouvoirs calorifiques utilisables par kilogramme et rapportés à celui du tilleul pris pour unité.

Tilleul	40.47	1.00
Sapin	30.24	0.99
Orme	39.93	0.98
Pin sylvestre	39.82	0.98
Tremble	39.80	0.98
Saule	39.64	0.97
Maronnier d'Inde	39.55	0.97
Mélèze	39.53	0.97
Erable	39.15	0.96
Epicéa	39.12	0.96
Peuplier noir.	39.04	0.95
Aune	38.74	0.94
Bouleau	38.69	0.94
Chêne	38.56	0.94
Frêne	37.83	0.92
Acacia	37.64	0.91
Charme	37.64	0.91
Hêtre	37.35	0.90

En résumé, les bois tendres, comme le sapin, chauffent plus et mieux que le chêne ou que le charme ou le hêtre ; on pouvait s'endouter en voyant les boulangers des villes n'employer que des bois de sapin pour chauffer rapidement leurs fours. Le sapin, même hors d'usage, mais parfaitement sec, vaut mieux que le bois de riche, comme on dit vulgairement.

* * *

Nous avons entendu formuler le conseil suivant pour cuire les pommes de terre : Pour obtenir de bonnes pommes de terre bouillies, en robe de chambre comme on dit, faites bouillir votre eau et seulement alors jetez les tubercules dedans, vous obtiendrez une cuisson sans reproches. Là n'est pas le bon moyen croyons-nous ; le voici : Si vous voulez obtenir de bonnes pommes de terre bouillies, point aqueuses mais farineuses avec toutes leurs qualités en un mot ; établissez sur le fond de votre marmite une petite grille en bois, remplissez d'eau jusqu'au niveau de la grille, jetez vos pommes de terre sur la grille, faites bouillir l'eau ; vos pommes de terre seront alors cuites à la vapeur et non à l'eau et toutes leurs qualités leur seront conservées. C'est bien simple n'est-ce pas et cependant bien peu de cuisinières ont cette précaution, bien peu d'agriculteurs agissent ainsi pour leurs porcs.

* * *

Les baies de genièvre constituent un excellent remède dans certaines maladies des animaux. Elles sont diurétiques et on peut les employer dans les inflammations de la vessie, lorsque les sécrétions urinaires se font difficilement et en petites quantités. Elles ont aussi une influence stimulante sur les muqueuses et trouvent aussi leur application dans tous les catarrhes et affections des voies respira-



Le général Zurlinden
ministre de la guerre français

toires, comme par exemple, la gourme des chevaux. Elles rendent aussi de grands services dans la médication des voies digestives. Mélangées au fenouil et au cumin, elle forment une poudre excellente pour le bétail bovin ; associées à l'avoine et au sel, elles préservent les moutons de nombreuses indispositions.

Hygiène de la voix

Le *Journal de la santé* publie sous ce titre un article capable d'intéresser les nombreuses personnes auxquelles leur profession commande de préserver et de fortifier les organes de la voix. Les instituteurs, les professeurs, les prédicateurs, les chanteurs surtout y trouveront d'utiles conseils.

« La faiblesse vocale affecte le plus fréquemment des institutrices, faibles de constitution, mal nourries, anémiques ou prédisposées à l'hystérie et qui, aussitôt qu'elles ont terminé leurs études, sont mises à la tête d'une classe très nombreuse. Cependant il y a aussi des instituteurs de constitution robuste dont la voix fait naufrage. L'accident se produit notamment dans le cas où, en dehors de leur classe, ils sont chargés d'un service soit à l'église, soit à la mairie, ou font partie de sociétés, musicales ou politiques. » (Dr Schech).

Chez les chanteurs on constate plutôt, au moins au début, une diminution de l'étendue de la voix. Ils sont obligés de faire des efforts considérables pour atteindre les notes élevées, soit qu'ils aient abusé de leur appareil vocal, soit qu'ils aient choisi, comme exercices, des compositions dans un ton bien au-dessus de leurs moyens. Et ce que nous disons des chanteurs peut également s'appliquer aux orateurs de profession, aux avocats, aux acteurs, etc.

Il est bien évident que si on ne s'applique pas de bonne heure à ménager sa voix, si on ne la soustrait pas à certaines influences délétères ; si, en un mot, on n'observe pas quelques règles d'hygiène, on arrive peu à peu à perdre la voix, ou à la rendre tout au moins hors d'usage.

Quelles précautions prendre pour préserver et fortifier les organes de la voix ?

C'est ce que nous allons demander à un spécialiste des plus autorisés.

Selon le Dr Gouguenheim, le fonctionnement parfait des organes de la voix dépend tout d'abord de l'intégrité de l'appareil respiratoire. Il faut donc se préoccuper avant tout de l'hygiène de cet appareil, c'est-à-dire assurer le bon fonctionnement des muscles qui régissent

la respiration, et vérifier la bonne qualité de l'air qui entre dans les poumons.

Pour pouvoir bien chanter, il est de toute nécessité de bien respirer. Afin de fortifier l'action des muscles qui commandent à la respiration, M. Gouguenheim conseille des exercices élémentaires de gymnastique, tels que : l'abaissement et l'élevation des bras, en mettant dans les mains des poids variables, nommés *haltères*, que l'on trouve dans tous les gymnases. Une bonne douche, suivie ou non de massage, sera un excellent complément de l'exercice que nous venons d'indiquer.

L'escrime est aussi très recommandée pour aider à l'action des muscles respiratoires. Les mouvements qui sont la conséquence de l'escrime fortifient les muscles et s'attachent à la poitrine et à la clavicule ; le résultat de tous ces exercices est d'augmenter la force et l'action des muscles de la respiration, d'où la facilité plus grande de cette fonction, son ampleur et son adaptation plus facile aux exercices vocaux.

La natation est encore un sport des plus recommandables, à condition toutefois de ne pas aller jusqu'à la fatigue. De même la marche, pourvu qu'on ne fasse pas trop de longues courses, surtout le jour où l'on doit travailler longtemps, ou prendre part à une représentation théâtrale.

Mais il ne suffit pas d'aider la respiration, il faut que l'air qu'on respire ne soit en aucune façon vicié. Il est d'observation banale qu'on ne doit pas chanter dans une atmosphère surchauffée, dans un endroit où se trouve un nombre disproportionné de spectateurs, dans des pièces où l'air est altéré par la fumée du tabac, par la fumée épaisse de la houille, ce qui est l'ordinaire quand on brûle du charbon de terre. Les poussières sont pareillement très défavorables pour la voix, parce qu'elles sont irritantes et surtout parce qu'elles sont les véhicules appropriés des microbes, des bactéries et autres germes morbifiques.

Il est encore nuisible de chanter dans des endroits découverts, surtout dans nos climats, où la température est si variable, contrairement aux régions chaudes où cet inconvénient n'est pas à craindre.

Existe-t-il un régime alimentaire spécial aux chanteurs ? Quand on doit chanter en public, mieux vaut sans doute ne pas se charger l'estomac, éviter les aliments d'une digestion laborieuse, ou ceux qui peuvent produire dans l'estomac des gaz en trop grande quantité.

Un menu que l'on peut suivre à la lettre et qui ne fera aucun mal est le suivant :

Potage gras ou maigre. — Œufs. — Viande grillée ou rôtie. — Légumes verts.

Il sera sage de quitter la table assez longtemps avant le spectacle ; de s'abstenir de café qui, précipitant les battements du cœur, rend la respiration courte et par suite rend plus pénible l'émission de la voix ; et, est-il besoin de l'ajouter, de bannir complètement l'alcool et les liqueurs. Vous avez maintes fois entendu dans la rue la voix éraillée des camelots : ils sont, pour la plupart, adonnés à la boisson, et c'est ce qui leur donne une voix rauque, puis sourde, jusqu'au jour où ils deviennent tout à fait aphones.

Le tabac est, comme l'alcool, un irritant de la bouche et de la gorge, et à ce titre doit être proscrit. Il favorise la production des granulations du pharynx et du larynx, donne des palpitations, de l'angine de poitrine : c'est donc un excitant factice, à rejeter, bien qu'il y ait des chanteurs pour prétendre qu'ils n'ont jamais une meilleure voix que quand ils ont fumé un bon cigare. Il est, en effet, possible que le tabac, en amenant une congestion des muqueuses, détermine la formation de sécrétions qui donnent de la souplesse à la voix ; mais, le plus souvent, c'est au contraire de la sécheresse que